



Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

CQP ARCHITECTE TECHNIQUE (ARTECH)

FAFIEC - 25, quai Panhard et Levassor 75013 PARIS - Téléphone : 0811 02 11 12 - Site Web : www.fafiec.fr

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils demeure titulaire de l'intégralité des droits de propriété Intellectuelle et/ou matérielle sur l'ensemble du document ci-après dénommé référentiel de certification qui est sa propriété et qui ne peut être utilisé que dans le cadre exclusif du CQP Architecte Technique objet du présent référentiel. Toute autre utilisation, reproduction et transmission est formellement interdite et pourra faire l'objet de poursuite devant les Tribunaux Civils

Sommaire

1. Descriptif de la certification	3
2. Procédure d'accès au cqp Architecte Technique.....	8
2.1. Accès au CQP par la voie de la formation (parcours continu ou par capitalisation des blocs de compétences).....	9
2.2. Accès à un/des bloc(s) de compétences constitutifs du CQP	11
2.3. Accès au CQP par la voie de la VAE	12
3. Référentiel de certification	13
3.1. Bloc de compétences n°1 : Définir le projet d'architecture technique	14
3.2. Bloc de compétences n°2 : Concevoir une architecture technique du système d'information.....	18
3.3. Bloc de compétences n°3 : Produire et gérer des documents relatifs à l'architecture technique.....	21
3.4. Bloc de compétences n°4 : Contribuer au déploiement de l'architecture technique.....	23
3.5. Evaluation finale	26

1. DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION

Le CQP Architecte Technique est composé de 4 blocs de compétences :

- Bloc n°1 : Définir le projet d'architecture technique
- Bloc n°2 : Concevoir une architecture technique du système d'information
- Bloc n°3 : Produire et gérer des documents relatifs à l'architecture technique
- Bloc n°4 : Contribuer au déploiement de l'architecture technique

Pour accéder au CQP Architecte Technique à la suite d'un parcours de formation (en continu ou bien par capitalisation des blocs de compétences), **une évaluation finale** est organisée auprès d'un jury délégué sous réserve de la validation des 4 blocs de compétences. Elle vise à apprécier le métier dans sa globalité notamment au travers de la compétence relative à « Présenter, à un public élargi de décideurs et/ou salariés de façon pédagogique, les scénarios et l'architecture préconisée et argumenter les choix techniques pour obtenir la validation des décideurs ».

Dans le cadre de l'accès au CQP Architecte Technique suite à une VAE, les compétences sont évaluées au travers un dossier de validation et un entretien devant un jury VAE.

Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites au sein du référentiel de certification. L'ensemble des grilles d'évaluation sont mises à disposition au sein du guide d'évaluation propre à chaque CQP.

Référentiel de certification du CQP Architecte Technique

Référentiels d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A1 – Définition du projet d'architecture technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification du besoin du client • Définition du projet et de ses modalités de mise en œuvre en collaboration avec les experts • Conduite d'une veille technologique et réglementaire 	<p>Analyser la demande portant sur le projet de conception ou bien d'évolution de l'architecture du SI, à l'aide des moyens et techniques adaptés (lecture de documents existants).</p> <p>Définir, puis formaliser dans une note de cadrage, des hypothèses d'architecture en mobilisant les parties prenantes (experts techniques, métiers), en définissant le cadre (contraintes), en structurant les objectifs auxquels doit répondre le projet d'architecture.</p> <p>Effectuer une veille technologique et réglementaire afin de maintenir à jour ses connaissances/compétences dans le domaine des SI et d'apporter des réponses techniques nécessaires à la définition du projet d'architecture</p>	<p>Mise en pratique professionnelle reconstituée (rapport écrit [note de cadrage] et présentation orale, réalisés en groupe et élaborés en centre sur la base d'un cahier des charges) portant sur la définition d'un projet d'architecture technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'analyse est effectuée de manière exhaustive et critique : les contraintes / exigences techniques et de sécurité, réglementaires sont identifiées, l'architecture existante est prise en compte, les contraintes organisationnelles sont prises en compte. ▸ Une méthodologie d'analyse des besoins est appliquée de manière adaptée : les besoins métier sont clairement identifiés et retranscrits. ▸ Un arbitrage sur la priorité des contraintes /exigences est effectué. ▸ La dimension financière du projet est intégrée lors de l'analyse. ▸ Le choix du profil des parties prenantes (experts techniques, métiers...) sollicitées est approprié au contexte du projet, il facilite la co-construction et la convergence au travers du projet d'architecture. ▸ Les contraintes, objectifs sont analysés, structurés, puis définis dans une note de cadrage, de manière cohérente avec le contexte ▸ La note de cadrage porte sur la formalisation du besoin, les objectifs auxquels doit répondre le projet d'architecture ▸ Les éléments techniques issus de la veille technologique sont présentés et justifiés lors de la mise en pratique professionnelle : les résultats des recherches effectuées dans le cadre de la veille sont décrits dans la note de cadrage (solutions et évolutions technologiques) et apportent des réponses permettant d'optimiser la définition du projet d'architecture

Référentiel de certification du CQP Architecte Technique

Référentiels d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A2 – Conception d'une architecture technique du système d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et formalisation d'un dossier des impacts liés à la mise en place de nouvelles solutions • Elaboration d'une solution technique : budget, topologie, performances, fonctionnalités, sécurité, application, standards techniques... • Participation au maquetage de la solution 	<p>Conduire une mesure d'impact du changement ou de l'évolution technologique dans le système d'information, puis la formaliser afin de déterminer les répercussions sur les moyens informatiques tels que le matériel, les bases de données, le middleware, le système d'exploitation</p> <p>Etablir la cartographie technique du système d'information répondant aux besoins et aux contraintes techniques et de sécurité.</p> <p>Proposer des scénarios d'évolution du système d'information, en garantissant leur intégrité au regard du schéma directeur.</p>	<p>Mise en pratique professionnelle reconstituée (rapport écrit et présentation orale, réalisés en groupe et élaborés en centre sur la base d'un cahier des charges) portant sur la conception d'un projet d'architecture technique.</p>	<p>▸ Un dossier d'étude d'impact est formalisé à partir d'une analyse exhaustive et pertinente :</p> <p>▸ elle prend en compte la sécurité, les exigences réglementaires (sous toutes ces formes) lors de l'intégration ou l'évolution de la nouvelle architecture,</p> <p>▸ elle prend en compte la migration éventuelle des données, elle identifie les éléments de l'architecture existante pouvant être impactés par cette évolution et apporte des solutions palliatives</p> <p>▸ La méthode, les éléments et les outils choisis et intégrés dans ce dossier d'analyse sont adaptés</p> <p>▸ L'ensemble des risques est identifié, évalué et formalisé au dossier</p> <p>La qualité de la cartographie sera évaluée sur les critères suivants :</p> <p>▸ La cartographie technique est cohérente avec les cartographies fonctionnelles et applicatives.</p> <p>▸ La cartographie technique est lisible et compréhensible des différents interlocuteurs.</p> <p>▸ Le choix des informations représentées est pertinent dans le contexte du projet.</p> <p>▸ Les normes et standards de représentation sont utilisés</p> <p>▸ Plusieurs scénarios viables sont présentés et permettent d'identifier les écarts entre l'existant et la nouvelle architecture.</p> <p>▸ Les scénarios d'évolution sont cohérents avec le schéma directeur.</p> <p>▸ Une méthodologie de comparaison des scénarios est utilisée</p>

Référentiel de certification du CQP Architecte Technique

Référentiels d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la conception d'architecture proposée afin d'obtenir la validation des décideurs 	<p>Evaluer le coût des solutions proposées, en termes d'infrastructure et de charge de déploiement, d'installation et de configuration</p> <p>Présenter, à un public élargi de décideurs et /ou salariés de façon pédagogique, les scénarios et l'architecture préconisée et argumenter les choix techniques pour obtenir la validation des décideurs</p>	<p>Evaluation finale : mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la présentation d'une architecture technique. Elle donne lieu à la rédaction d'un dossier synthétique et à une soutenance orale individuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un budget détaillé est déterminé et chiffre la solution en termes d'architectures (matériels, licences...), de service et de charge de migration, d'intégration et de déploiement. Le budget comprend la conduite du changement/formation. <p>La qualité de la synthèse présentée repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les choix techniques argumentés en réponse aux besoins exprimés Une solution d'architecture compréhensible par l'ensemble des décideurs La clarté, la simplicité et la compréhension de l'architecture en explicitant comment les services métiers sont rendus L'argumentation des préconisations techniques Le contenu de la synthèse qui doit permettre de prendre une décision
<p>A3 – Production et gestion des documents relatifs à l'architecture technique</p> <ul style="list-style-type: none"> Création, mise à jour et diffusion du Dossier d'Architecture Technique (DAT) Validation de la conformité des documents techniques (par exemple les documents d'exploitation et de migration servant au déploiement) 	<p>Elaborer et actualiser le Dossier d'Architecture Technique (DAT) en y intégrant les standards techniques, les schémas d'architecture (plateforme, flux, etc.), la plateforme matérielle (caractéristique, performance) et les principaux processus permettant l'exploitation d'un service.</p> <p>Recenser, à la lecture des documents techniques (documents d'exploitation et de migration par exemple), les aspects non conformes au regard du Dossier d'Architecture Technique (DAT) et proposer les modifications à opérer pour les supprimer</p>	<p>Mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la rédaction des documents relatifs à l'architecture technique. Elle est élaborée en en centre de formation sur la base d'un cahier des charges. Elle donne lieu de manière individuelle à la rédaction d'un dossier d'architecture technique (DAT) et d'une liste des non-conformités des documents d'exploitation et des modifications recommandées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier d'architecture technique (DAT) est complet : besoin, description technique de l'architecture proposée, étude impact et gestion du changement, les paliers d'architecture...). Il est rédigé de manière claire. Son utilisation est aisée. Une méthodologie d'analyse est appliquée de manière correcte et adaptée Les aspects non conformes au dossier d'architecture sont listés. Des modifications techniques sont proposées en cohérence avec le DAT.

Référentiel de certification du CQP Architecte Technique

Référentiels d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A4 – Contribution au déploiement de l'architecture technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au processus de gestion des performances et d'estimation des ressources informatiques nécessaires • Appui à l'élaboration des procédures de tests • Suivi des résultats des tests de déploiement (de charge, de performance, de montée en charge...) pour validation • Conseil, assistance et expertise technique au cours du déploiement de l'architecture technique • Résolution de problèmes techniques particuliers ou dans des situations de crise 	<p>Valider le plan de tests permettant de vérifier la conformité de l'architecture technique et l'absence d'incident technique dans le cadre de scénarii de test prédéfinis.</p> <p>Préconiser des solutions aux problèmes éventuellement rencontrés</p> <p>Gérer une situation de crise en proposant des scénarios de résolution du problème en sollicitant les profils (équipes de spécialistes) adaptés pour limiter l'interruption de service ou rétablir un service dégradé</p>	<p>Mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la préparation au déploiement de l'architecture technique. Elle est élaborée en centre de formation sur la base d'un cahier des charges. Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport de conformité et de complétude et d'un plan d'actions (en groupe).</p> <p>La modalité d'évaluation de cette compétence est la mise en place de la simulation d'un jeu de rôle sur la gestion d'une situation de crise de 30 minutes (individuel).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les objectifs des tests sont définis. ▸ Le plan de tests est complet (le type de tests à réaliser, les cas d'utilisation à tester, les jeux d'essais, les critères d'acceptation...). ▸ Le niveau de sécurité testé des aspects matériels, réseaux, logiciels est conforme aux exigences et règles internes. ▸ Les tests de non-régression sont prévus au plan de tests. ▸ Le bilan des tests est pris en compte pour donner un avis de mise en production ▸ Des réponses adéquates sont apportées aux problèmes rencontrés : consommation des ressources systèmes, consommations applicatives... ▸ Des propositions sont faites pour prévoir les ressources à mettre à disposition, les paramétrages à mettre en œuvre... ▸ Les bonnes pratiques sont rappelées et/ou mises en œuvre ▸ Un plan de gestion de crise adapté est proposé en réponse à une situation de crise imaginée dans le cahier des charges ▸ Des solutions (à court terme et à long terme) sont identifiées.

2. PROCEDURE D'ACCES AU CQP ARCHITECTE TECHNIQUE

L'accès au CQP Architecte Technique peut s'effectuer :

- Par la voie de la formation dans le cadre d'un parcours en continu ou bien d'un parcours par capitalisation des blocs de compétences. Il est à noter que les blocs de compétences sont accessibles de manière indépendante ;
- Par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les compétences évaluées et les critères d'évaluation sont similaires quelle que soit la voie d'accès (formation et VAE).

2.1. Accès au CQP par la voie de la formation (parcours continu ou par capitalisation des blocs de compétences)

Accès au CQP

L'information et la sélection des candidats sont réalisées par un organisme de formation habilité par la Branche. Les parcours de formation peuvent être personnalisés selon les acquis individuels.

Parcours de formation

Le parcours de formation est mis en œuvre par un organisme de formation habilité et prend appui sur les référentiels de formation et de mise en œuvre du CQP.

Evaluation des blocs de compétences et validation

L'évaluation des blocs de compétences est réalisée par un organisme de formation habilité, conformément aux modalités décrites au sein du référentiel de certification. Les résultats sont communiqués au jury paritaire national (CPNEFP) pour validation.

Evaluation finale

L'évaluation finale est réalisée par un jury délégué conformément aux modalités décrites au sein du référentiel de certification.

Validation du CQP

Les résultats aux évaluations sont communiqués au jury paritaire national (CPNEFP) qui valide la délivrance du CQP.

Evaluation des blocs de compétences

Suite à un parcours de formation, les compétences du CQP sont évaluées comme suit :

- **Evaluation des 4 blocs de compétences** selon les modalités définies au sein du référentiel de certification ;
 - Les blocs de compétences sont évalués par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par l'organisme de formation habilité par la CPNEFP de la Branche. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat
 - Le binôme d'évaluateurs communique un avis au jury paritaire national (CPNEFP) qui valide la délivrance du bloc de compétences. Les blocs de compétences sont capitalisables pendant 5 années pour obtenir le CQP.
- **Evaluation finale du CQP** devant le jury délégué au travers d'une mise en pratique professionnelle reconstituée donnant lieu à :
 - Un dossier synthétique présentant une architecture technique
 - Une soutenance orale de cette mise en pratique professionnelle reconstituée suivie d'un entretien individuel

L'évaluation finale est réalisée auprès d'un jury délégué présidé par un membre figurant sur une liste spécifique établie chaque année par la CPNEFP et composé – outre son président – d'au minimum deux personnes figurant sur la liste des membres de jurys habilités par la CPNEFP. Le jury délégué communique un avis au jury paritaire national (CPNEFP) qui valide la délivrance du CQP.

Point de vigilance : pour accéder au CQP, les blocs de compétences doivent être validés avant de réaliser l'évaluation finale.

Validation par le jury paritaire national (CPNEFP) et délivrance du CQP

Chaque bloc de compétences est validé par le jury paritaire national (CPNEFP) et fait l'objet de la délivrance d'un certificat. Sur ce dernier figure obligatoirement l'intitulé précis du bloc afin d'en faciliter sa traçabilité.

Le jury paritaire national (CPNEFP) de la Branche statue sur la délivrance du CQP sur la base de l'avis rendu par le jury délégué et des résultats aux évaluations.

2.2. Accès à un/des bloc(s) de compétences constitutifs du CQP

Accès au(x) bloc(s) de compétences

L'information et la sélection des candidats sont réalisées par un organisme de formation habilité par la Branche. Les parcours de formation peuvent être personnalisés selon les acquis individuels.

Parcours de formation

Le parcours de formation est mis en œuvre par un organisme de formation habilité et prend appui sur les référentiels de formation et de mise en œuvre du CQP. Il porte sur le(s) bloc(s) de compétences visé(s).

Evaluation du (des) bloc(s) de compétences

L'évaluation des compétences est réalisée par un organisme de formation habilité, conformément aux modalités décrites au sein du référentiel de certification. A l'issue, un avis sur l'attribution du CQP est communiqué au jury paritaire national (CPNEFP).

Validation du (des) bloc(s) de compétences

Le jury paritaire national (CPNEFP) valide la délivrance du/des bloc(s) de compétences sur la base de l'avis rendu et des résultats aux évaluations.

Evaluation du (des) bloc(s) de compétences

Chaque bloc de compétences est évalué selon les critères et modalités d'évaluation définis au sein du référentiel de certification.

L'évaluation est réalisée par un binôme d'évaluateurs, mis à disposition par l'organisme de formation habilité. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat. Les résultats des évaluations sont communiqués au jury paritaire national (CPNEFP) qui valide l'attribution du (des) bloc(s) de compétences.

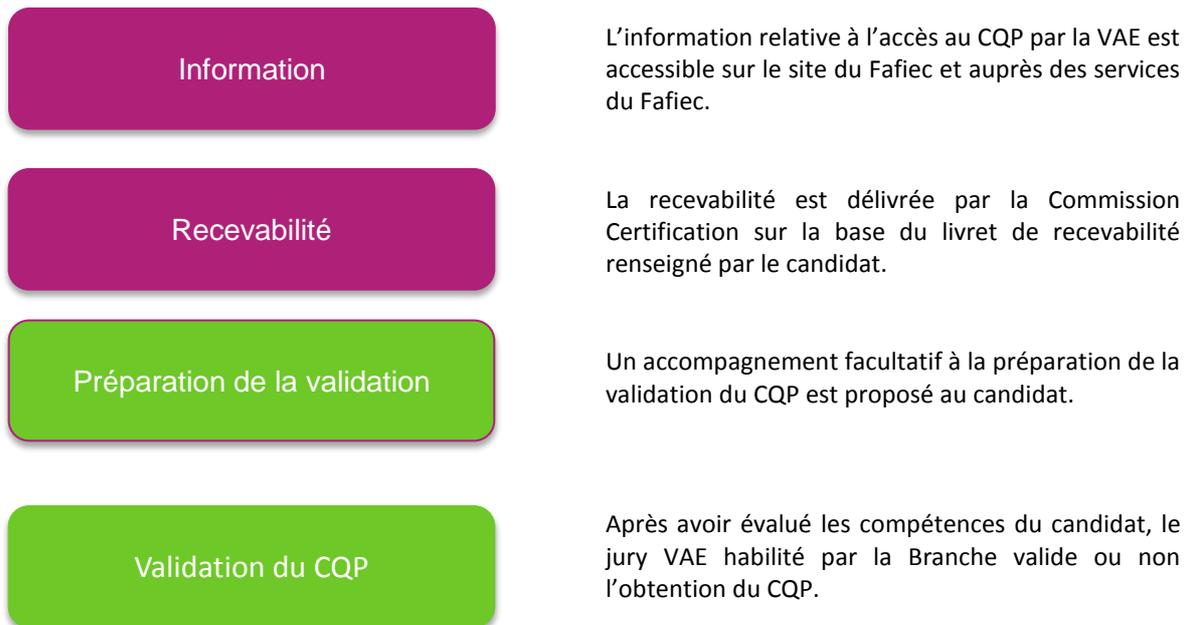
Validation du (des) bloc(s) de compétences

Chaque bloc de compétences est validé par le jury paritaire national (CPNEFP) et fait l'objet de la délivrance d'un certificat. Sur ce dernier figure obligatoirement l'intitulé précis du bloc afin d'en faciliter sa traçabilité.

Les blocs de compétences sont capitalisables pendant 5 années pour obtenir le CQP.

2.3. Accès au CQP par la voie de la VAE

La VAE est accessible à toute personne qui justifie d'au moins 1 année d'expérience en lien avec le CQP Architecte Technique.



Evaluation et Validation du CQP

Les compétences sont évaluées par le jury VAE selon les critères définis au sein du référentiel de certification. L'évaluation prend la forme d'un entretien. Celui-ci prend appui sur le dossier de validation préalablement renseigné par le candidat..

Le jury VAE est composé de 4 membres : 2 membres figurant sur une liste spécifique établie chaque année par la CPNEFP et de deux personnes figurant sur la liste des membres de jurys habilités par la CPNEFP.

Le jury VAE valide la délivrance du CQP. En cas de validation partielle, les composantes (blocs de compétences) sont acquises définitivement à compter de la date du jury paritaire national (CPNEFP).

3. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Dans le cadre d'un parcours de formation (parcours continu ou parcours par capitalisation des blocs de compétences) :

- L'évaluation des blocs de compétences est réalisée par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par l'organisme de formation habilité ;
- L'évaluation finale obligatoire pour l'accès au CQP est organisée auprès du jury délégué.

Les évaluations ont pour objet d'apprécier la mise en œuvre des compétences définies au sein du référentiel de certification selon les critères définis. Elles sont mises en œuvre selon un cahier des charges élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il cadre les évaluations en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Les consignes relatives aux différentes évaluations sont précisées ci-après.

En amont de l'évaluation finale, l'organisme de formation habilité organise le recueil des dossiers d'évaluation et les transmet au prestataire désigné par la Branche un mois avant la date du jury afin que celui-ci puisse les communiquer aux membres du jury délégué. L'organisme de formation transmet également une appréciation quant à l'acquisition des compétences par le candidat.

Les modalités d'évaluation sont décrites ci-dessous.

3.1. Bloc de compétences n°1 : Définir le projet d'architecture technique

Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Analyser la demande portant sur le projet de conception ou bien d'évolution de l'architecture du SI, à l'aide des moyens et techniques adaptés (lecture de documents existants).	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse est effectuée de manière exhaustive et critique : les contraintes / exigences techniques et de sécurité, réglementaires sont identifiées, l'architecture existante est prise en compte, les contraintes organisationnelles sont prises en compte. • Une méthodologie d'analyse des besoins est appliquée de manière adaptée : les besoins métier sont clairement identifiés et retranscrits. • Un arbitrage sur la priorité des contraintes /exigences est effectué. • La dimension financière du projet est intégrée lors de l'analyse.
Définir puis formaliser dans une note de cadrage, des hypothèses d'architecture en mobilisant les parties prenantes (experts techniques, métiers) en définissant le cadre (contraintes), structurant les objectifs, auxquels doit répondre le projet d'architecture.	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix du profil des parties prenantes (experts techniques, métiers...) sollicitées est approprié au contexte du projet, afin de faciliter la co-construction et la convergence au travers du projet d'architecture • Les contraintes, objectifs sont analysés, structurés, puis définis dans une note de cadrage, de manière cohérente avec le contexte • La note de cadrage porte sur la formalisation du besoin, des objectifs auxquels doit répondre le projet d'architecture
Effectuer une veille technologique et réglementaire afin de maintenir à jour ses connaissances/compétences dans le domaine des SI et d'apporter des réponses techniques nécessaires à la définition du projet d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments techniques issus de la veille technologique sont présentés et justifiés lors de la mise en pratique professionnelle : Les résultats des recherches effectuées dans le cadre de la veille sont décrits dans la note de cadrage (solutions et évolutions technologiques) et apportent des réponses permettant d'optimiser la définition du projet d'architecture.

Modalité d'évaluation

Les compétences du bloc sont évaluées au travers d'une mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la définition du projet d'architecture technique et donnant lieu à :

- la réalisation d'une note de cadrage ;
- la soutenance orale de la note de cadrage.

Durée

3 à 5 jours pour la préparation de la mise en pratique professionnelle reconstituée

Soutenance orale :

15 minutes de présentation orale en groupe.

10 minutes d'entretien individuel (questions/réponses).

Evaluateurs

Evaluation réalisée par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par un organisme de formation habilité par la Branche. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat.

Consignes

La mise en pratique professionnelle reconstituée porte sur la définition d'un projet d'architecture technique dont la structure attendue est une note de cadrage et une soutenance orale (contenus définis au sein des données de sortie).

La mise en pratique professionnelle intègre les actions suivantes :

- une analyse des besoins à partir de l'entretien client
 - o L'entretien client sera défini au préalable dans un cahier des charges mis à disposition du candidat par l'organisme de formation
 - o La note de cadrage porte sur la formalisation du besoin et les objectifs du client
- La définition des modalités de mise en œuvre du projet
 - o la note de cadrage porte sur l'analyse et la structuration des contraintes auxquelles doit répondre le projet d'architecture afin d'être optimisé
- la présentation du projet
 - o Une liste des parties prenantes est présentée
 - o La dimension financière est présentée
 - o Une liste des hypothèses préconisées et argumentées est dressée

Elle est réalisée selon les étapes suivantes :

- ✓ La prise de connaissance des documents existants et mis à disposition pour analyser le contexte du projet (en groupe de 3 personnes maximum), en particulier l'entretien client et les besoins identifiés au cahier des charges ou tout autre document mis à disposition
- ✓ La veille technologique réalisée en amont par le candidat et décrite dans la note de cadrage

- ✓ Le choix des parties prenantes sollicités (experts métiers, experts techniques) est approprié afin que le périmètre du projet et les hypothèses de d'architecture (individuel) soient définis
- ✓ La rédaction d'une note de cadrage tenant compte de la veille technologique et réglementaire (en groupe de 3 personnes)
- ✓ La soutenance orale de cette note de cadrage (en groupe de 3 personnes)

Données d'entrée (du cahier des charges)

La mise en pratique professionnelle reconstituée est mise en œuvre selon un **cahier des charges** élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il décrit l'activité, l'organisation administrative complète d'une *entreprise* fictive. Il cadre la mise en pratique professionnelle reconstituée en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Le cahier des charges est remis aux candidats **au démarrage de la session**.

Il comprend :

- Le contexte de mise en œuvre de de projet d'évolution d'architecture technique
- L'expression écrite des besoins utilisateurs
- L'entretien client
- L'architecture existante et les documents associés
- Le cadre réglementaire

Données de sortie

- Une note de cadrage tenant compte de la veille technologique et réglementaire comprenant :
 - ✓ La liste et la priorisation des exigences fonctionnelles et non fonctionnelles ;
 - ✓ La liste des contraintes (réglementaire, sécurité, budgétaire, conformité, architecture existante...);
 - ✓ La liste des parties prenantes ;
 - ✓ Tous les éléments structurant le projet ;

Support de la soutenance

- Un diaporama présentant la note de cadrage

3.2. Bloc de compétences n°2 : Concevoir une architecture technique du système d'information

Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Conduire une mesure d'impact du changement ou de l'évolution technologique dans le système d'information puis la formaliser afin de déterminer les répercussions sur les moyens informatiques tels que le matériel, les bases de données, le middleware, le système d'exploitation...	<ul style="list-style-type: none"> • Un dossier d'étude d'impact est formalisé à partir d'une analyse exhaustive et pertinente : • Elle prend en compte la sécurité, les exigences réglementaires (sous toutes ces formes) lors de l'intégration ou l'évolution de la nouvelle architecture • Elle prend en compte la migration éventuelle des données • Elle identifie les éléments de l'architecture existante pouvant être impactés par cette évolution et apporte des solutions palliatives • La méthode, les éléments et les outils choisis et intégrés dans ce dossier d'analyse sont adaptés • L'ensemble des risques est identifié, évalué et formalisé au dossier
Etablir la cartographie technique du système d'information répondant aux besoins et aux contraintes techniques et de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la cartographie est évaluée sur les critères suivants : • La cartographie technique est cohérente avec les cartographies fonctionnelles et applicatives. • La cartographie technique est lisible et compréhensible des différents interlocuteurs. • Le choix des informations représentées est pertinent dans le contexte du projet. • Les normes et standards de représentation sont utilisés.
Proposer des scénarios d'évolution du système d'information en garantissant leur intégrité au regard du schéma directeur.	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs scénarios viables sont présentés et permettent d'identifier les écarts entre l'existant et la nouvelle architecture. • Les avantages, les risques de chaque scénario sont identifiés et expliqués. • Les scénarios d'évolution sont cohérents avec le schéma directeur. • Une méthodologie de comparaison des scénarios est utilisée
Evaluer le coût des solutions proposées, en termes d'infrastructure et de charge de déploiement, d'installation et de configuration	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget détaillé est déterminé et chiffre la solution en termes d'architectures (matériels, licences...), de service et de charge de migration, d'intégration et de déploiement. • Le budget comprend la conduite du changement/formation

Modalité d'évaluation

Les compétences du bloc sont évaluées au travers d'une mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la conception d'une architecture technique (dossier de conception et soutenance orale de ce dossier de conception).

Durée

8 à 10 jours pour la préparation de la mise en pratique professionnelle reconstituée.

Soutenance orale :

30 minutes de présentation orale en groupe.

10 minutes d'entretien individuel (questions/réponses).

Evaluateurs

Evaluation réalisée par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par un organisme de formation habilité par la Branche. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat.

Consignes

La mise en pratique professionnelle intègre les productions suivantes :

- Une étude d'impacts
- La réalisation d'une cartographie technique du SI
- La formalisation de scénarios d'évolution du SI
- La réalisation d'un budget intégrant toutes les dimensions du projet pour chacun des scénarios
- La présentation des scénarios proposés

La mise en pratique professionnelle reconstituée est réalisée en groupe de 3 personnes maximum.

Données d'entrée (du cahier des charges)

La mise en pratique professionnelle reconstituée est mise en œuvre selon un **cahier des charges** élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il décrit l'activité, l'organisation administrative complète d'une *entreprise* fictive. Il cadre la mise en pratique professionnelle reconstituée en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Le cahier des charges est remis aux candidats **au démarrage de la session**.

Il comprend :

- Une note de cadrage de la définition du projet d'architecture (expression des besoins, les contraintes/exigences, l'architecture existante,). Les contraintes budgétaires devront notamment intégrer le budget lié au changement et à la formation.
- Un schéma directeur.
- La cartographie fonctionnelle et applicative.

Données de sortie

Un dossier de conception d'architecture technique intégrant :

- Une étude d'impacts
- Une cartographie technique du SI
- Des scénarios d'évolution comparés au regard de la méthodologie
- Un budget pour chacun des scénarios

Support soutenance orale

- ✓ Un diaporama présentant le dossier de conception de l'architecture technique

3.3. Bloc de compétences n°3 : Produire et gérer des documents relatifs à l'architecture technique

Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Elaborer et actualiser le Dossier d'Architecture Technique (DAT) en y intégrant les standards techniques, les schémas d'architecture (plateforme, flux, etc.), la plateforme matérielle (caractéristique, performance) et les principaux processus permettant l'exploitation d'un service.	<ul style="list-style-type: none">• Le dossier d'architecture technique (DAT) est complet : besoin, description technique de l'architecture proposée, l'étude impact et la gestion du changement, les paliers d'architecture...• Il est rédigé de manière claire. Son utilisation est aisée
Recenser, à la lecture des documents techniques (documents d'exploitation et de migration par exemple), les aspects non conformes au regard du Dossier d'Architecture Technique (DAT) et proposer les modifications à opérer pour les supprimer	<ul style="list-style-type: none">• Une méthodologie d'analyse est appliquée de manière correcte et adaptée.• Les aspects non conformes au dossier d'architecture sont listés.• Des modifications techniques sont proposées en cohérence avec le DAT.

Modalité d'évaluation

Les compétences du bloc sont évaluées au travers d'une mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la production des documents d'architecture [rapport écrit : un DAT et une note sur l'analyse des non-conformités des documents d'exploitation].

Durée

3 à 5 jours pour la préparation de la mise en pratique professionnelle reconstituée.

Evaluateurs

Evaluation réalisée par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par un organisme de formation habilité par la Branche. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat.

Consignes

La mise en pratique professionnelle reconstituée intègre les actions suivantes :

- La rédaction d'un DAT
- L'analyse des non-conformités présentes au sein des documents d'exploitation
 - o L'identification des non-conformités ;
 - o La formalisation des modifications proposées.

La mise en pratique professionnelle reconstituée est réalisée individuellement.

Données d'entrée (du cahier des charges)

La mise en pratique professionnelle reconstituée est mise en œuvre selon un **cahier des charges** élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il décrit l'activité, l'organisation administrative complète d'une *entreprise* fictive. Il cadre la mise en pratique professionnelle reconstituée en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Le cahier des charges est remis aux candidats **au démarrage de la session**.

Il comprend :

- Un unique scénario d'évolution ;
- Une cartographie technique du SI ;
- Un dossier d'étude d'impact ;
- Une description des paliers d'architecture (de l'existant vers la cible) ;
- Documents techniques (d'exploitation, de migration...) ;

Données de sortie

- Un dossier d'architecture technique (DAT) de 20 à 40 pages (hors annexes)
- Une note intégrant la liste des non-conformités des documents d'exploitation et les modifications recommandées.

3.4. Bloc de compétences n°4 : Contribuer au déploiement de l'architecture technique

Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Valider le plan de tests permettant de vérifier la conformité de l'architecture technique et l'absence d'incident technique dans le cadre de scénarii de test prédéfinis.	<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs des tests sont définis.• Le plan de tests est complet (le type de tests à réaliser, les cas d'utilisation à tester, les jeux d'essais, les critères d'acceptation...).• Le niveau de sécurité testé des aspects matériels, réseaux, logiciels est conforme aux exigences et règles internes.• Les tests de non-régression sont prévus au plan de tests.
Préconiser des solutions aux problèmes éventuellement rencontré.	<ul style="list-style-type: none">• Le bilan des tests est pris en compte pour donner un avis de mise en production• Des réponses adéquates sont apportées aux problèmes rencontrés : consommation des ressources systèmes, consommations applicatives...• Des propositions sont faites pour prévoir les ressources à mettre à disposition, les paramétrages à mettre en œuvre...• Les bonnes pratiques sont rappelées et/ou mises en œuvre
Gérer une situation de crise en proposant des scénarios résolution du problème en sollicitant les profils (équipes de spécialistes) adaptés pour limiter l'interruption de service ou rétablir un service dégradé.	<ul style="list-style-type: none">• Un plan de gestion de crise adapté est proposé en réponse à une situation de crise imaginée dans le cahier des charges• Des solutions (à court terme et à long terme) sont identifiées.

Modalité d'évaluation

Les compétences du bloc sont évaluées au travers de deux modalités d'évaluation :

- D'une part, une mise en pratique professionnelle reconstituée relative au scénario déployé et portant sur la préparation au déploiement de l'architecture technique (rapport de conformité du plan de tests et plan d'actions)
- D'autre part, la participation à un jeu de rôle simulant la gestion d'une situation de crise. (30 minutes en individuel).

Durée

3 à 5 jours pour la préparation de la mise en pratique professionnelle reconstituée
30 minutes de jeu rôle individuel

Evaluateurs

Evaluation réalisée par un binôme d'évaluateurs mis à disposition par un organisme de formation habilité par la Branche. Le binôme est composé obligatoirement de deux personnes extérieures au parcours de formation du candidat.

Consignes

La mise en pratique professionnelle est relative au scénario déployé (parmi tous ceux proposés dans la phase de conception) et porte sur la préparation au déploiement de l'architecture technique. Elle intègre les actions suivantes :

- Validation du plan de tests (en groupe de 3 personnes maximum)
- Analyse du bilan des tests (en groupe de 3 personnes maximum)

Le jeu de rôle porte sur la gestion d'une situation de crise de cas d'usage de la rupture de la continuité de service tels que blocage du système, le système ne répond pas au besoin, faille dans la sécurité. Le centre de formation rédige des contextes de situation de crise à gérer. Une réunion de crise est préparée et mise en œuvre individuellement par chaque candidat. L'équipe pédagogique joue le rôle des parties prenantes dans le contexte défini et valide le plan de crise proposé et les solutions préconisées.

Données d'entrée (du cahier des charges)

La mise en pratique professionnelle reconstituée est mise en œuvre selon un **cahier des charges** élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il décrit l'activité, l'organisation administrative complète d'une *entreprise* fictive. Il cadre la mise en pratique professionnelle reconstituée en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Le cahier des charges est remis aux candidats **au démarrage de la session**.

Il comprend :

Pour la mise en pratique professionnelle reconstituée relative à la préparation au déploiement de l'architecture :

- Dossier d'architecture technique ;
- Plan de tests
- Bilan des tests comprenant des problèmes à traiter

Pour la gestion d'une situation de crise (jeu de rôle) :

- Un scénario de situation de crise à gérer

Données de sortie

Pour la mise en pratique professionnelle reconstituée relative à la préparation au déploiement de l'architecture :

- Rapport de conformité et de complétude du plan de tests
- Plan d'actions pour résoudre les problèmes identifiés

Pour la gestion d'une situation de crise (jeu de rôle de 30 minutes)

- Plan de crise proposé et solutions préconisées

3.5. Evaluation finale

Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Présenter, à un public élargi de décideurs et /ou salariés de façon pédagogique, les scénarios et l'architecture préconisée et argumenter les choix techniques pour obtenir la validation des décideurs	La qualité de la synthèse présentée repose sur : <ul style="list-style-type: none">• Les choix techniques argumentés en réponse aux besoins exprimés.• Une solution d'architecture compréhensible par l'ensemble des décideurs.• La clarté, la simplicité et la compréhension de l'architecture en explicitant comment les services métiers sont rendus.• L'argumentation des préconisations techniques.• Le contenu de la synthèse qui doit permettre de prendre une décision.

Modalité d'évaluation

La compétence est évaluée au travers d'une mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la présentation d'un scénario d'évolution de l'architecture technique [rapport écrit (synthétique présentant l'architecture technique) et soutenance orale]. Les synthèses présentent simplement et de manière exhaustive les choix techniques en matière d'architecture.

Durée

3 à 5 jours pour la préparation de de la mise en pratique professionnelle reconstituée

Soutenance orale :

20 minutes de présentation orale de son architecture technique

10 minutes de questions/réponses

Evaluateurs

Evaluation réalisée par un jury délégué.

Consignes

La mise en pratique professionnelle reconstituée est réalisée de manière individuelle. Le dossier et la présentation individuelle de cette évaluation sont réalisés pour des décideurs. Ils comprennent des éléments et des arguments techniques mais doivent être accessibles à des profils peu techniques. En effet, il s'agit d'évaluer les capacités techniques du candidat en matière d'architecture et sa capacité à convaincre.

Données d'entrée (du cahier des charges)

La mise en pratique professionnelle reconstituée est mise en œuvre selon un **cahier des charges** élaboré par l'organisme de formation habilité dont le contenu est validé par les instances paritaires. Il décrit l'activité, l'organisation administrative complète d'une entreprise fictive. Il cadre la mise en situation professionnelle reconstituée en fixant les principales contraintes liées à l'existant et en précisant les différentes productions attendues. Le cahier des charges est remis aux candidats **au démarrage de la session**.

Il comprend un dossier de conception : une étude d'impacts, une cartographie technique, des scénarios d'évolution, un budget.

Données de sortie

- Un dossier synthétique présentant l'architecture technique pour des décideurs

Support soutenance orale

- Un diaporama présentant un scénario d'évolution d'architecture technique.